

vs
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007-234 DU 31 MAI 2007

Portant approbation du Budget prévisionnel de
l'Institut National de la Statistique et de
l'Analyse Economique (INSAE) pour l'exercice
2007

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitif de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2006-616 du 23 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°97-168 du 07 avril 1997 portant approbation des statuts de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique ;
- Sur** rapport du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 avril 2007 ;

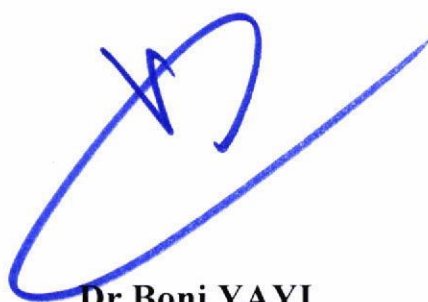
DECRETE

Article 1er : Est approuvé le budget prévisionnel de l'Institut National, de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) pour l'exercice 2007 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 31 mai 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



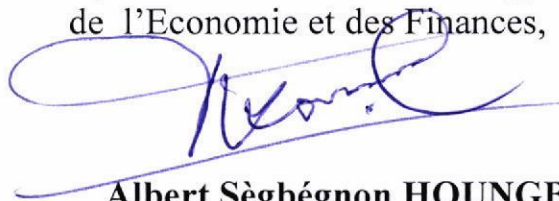
Dr Boni YAYI

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Irénée Pascal KOUPAKI

Le Ministre Délégué Chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO

Ampliation : PR 06 AN 04 CC 02 HCJ 02 CS 02 CES 02 HAAC 02 MDEF-
MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 21 SGG 04 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 05 BN-DAN-DLC 03 GCONB-DCCT-INSAE 02 JORB 01
ARCHIVES 02 UAC 03 ENAM 02 FADESP 02 UP 03 FDSP 03.